LE GUIDE PRATIQUE SUR LES DISCOURS DE HAINE

Conseils pratiques pour les personnes victimes de harcèlement en ligne

pen FINLAND

La boîte à outils du discours de haine

Publié par	PEN finlandais et le Comité des écrivains pour la paix de PEN International
Écrit par	Severi Hämäri, Johanna Vehkoo, Joy Hyvärinen, Reeta Pöyhtäri, Shashank Mane, Auli Leskinen, Pirita Näkkäläjärvi
Editeur	Johanna Vehkoo
Chef de projet	Veera Tyhtilä

Table des matières

Quelques définitions concernant la haine et le harcèlement en ligne 4

La boîte à outils sur les discours haineux 6

Que faire lorsque vous devenez une cible 6

Que faire si votre ami ou collègue devient une cible 8

Comment reconnaître les tactiques utilisées par les trolls et les harceleurs 10

Conseils sur la sécurité et la confidentialité 11

Prendre soin de votre bien-être 12

Législation et discours de haine 14

Discours de haine et Inde : un aperçu 16

Discours de haine et Amérique latine : un aperçu 19

Discours de haine et Europe : un aperçu 22

Discours de haine et peuples indigènes Sámi 24

QUELQUES DÉFINITIONS CONCERNANT LA HAINE ET LE HARCÈLEMENT EN LIGNE

Par Severi Hämäri

Severi Hämäri est président du groupe de réflexion finlandais sur les arts et les sciences humaines Kriittinen korkeakoulu - Critical Academy.

La liberté de parole, de pensée et d'expression est définie à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La parole est ici comprise comme toute expression, qu'il s'agisse de mots, d'images, d'enregistrements vidéo ou audio, d'une opinion, d'une idée ou d'une pensée qui peut être communiquée à une autre personne ou à un groupe d'individus. Certains discours ne sont pas protégés par le droit (nous les appelons discours non protégés). Nous parlons ici de discours qui constituent une violation manifeste des droits de l'homme d'autrui ou qui pourraient constituer une menace probable. Certains discours, bien que protégés, peuvent être considérés comme des discours nuisibles.

Discours de haine

Il n'y a pas d'accord international sur ce qu'est un discours de haine. La haine est une forte émotion asociale, négative et destructrice ressentie à l'égard d'un individu (généralement considéré comme un membre d'un autre groupe) ou d'un groupe d'individus. Ce terme est également utilisé pour décrire l'état de haine d'un individu ou d'un groupe envers un autre. La haine n'est pas une émotion simple, et elle est généralement assimilée au dégoût, à la cruauté et même à l'hostilité mortelle. En comparaison, la colère est une émotion qui est constructive, une agression sociale, et elle est ressentie lorsqu'une personne estime qu'il y a eu une transgression ou un traitement injuste qui doit être réparé.

Ainsi, en termes simples, le discours de haine est un discours qui encourage ou incite à la haine.

Il n'est pas clair quand une communication agressive est un discours de haine. Par exemple, tout discours de colère n'est pas identique à un discours de haine et il devrait y avoir une place pour l'agressivité, en particulier dans l'art ou les opinions politiques. Et il semble que certaines expressions de haine, à des fins artistiques ou lorsqu'elles sont ressenties contre un tyran horrible et dangereux, puissent être justifiées.

Ce qui devrait, au moins, être considéré comme un discours de haine non protégé est un discours de haine susceptible

de causer un préjudice considérable à un tel individu ou groupe qui risque (sans protection extérieure) de ne pas pouvoir défendre ses droits contre une telle attaque ou ses conséquences. L'Union européenne a, par exemple, déclaré illégal un tel discours qui incite à la haine ou à la violence envers un groupe ethnique, culturel ou religieux. Certaines utilisations de la parole dans le but de réduire au silence ou de limiter les droits d'autrui ne sont pas motivées par la haine, mais par des gains politiques, économiques ou autres.

Violence et harcèlement en ligne – quelques exemples

La violence est une tentative de contrôle des actions, pensées et émotions d'une autre personne par la douleur physique et/ou émotionnelle ou la menace d'une telle douleur. La croissance et la portée des communications via l'internet obligent à envisager des formes de communication violentes. Nous appelons violence verbale un discours qui tente de contrôler une autre personne par la douleur émotionnelle causée par la communication. Le discours haineux est une forme de violence verbale.
Le harcèlement verbal et les brimades, par exemple les injures, les dénigrements, les commérages malveillants ou l'ostracisme envers quelqu'un, sont d'autres exemples de violence verbale. Le harcèlement en ligne est l'utilisation de l'internet à des fins de harcèlement ou d'intimidation. Il existe même des cas graves où le harcèlement en ligne a conduit à la violence physique ou au suicide.

On entend par «ciblage» l'incitation d'autres personnes au harcèlement en ligne. Cette forme de harcèlement peut causer de grands dommages, par exemple par les actions de centaines ou même de milliers de participants, pendant une période assez longue, rendant la vie (en ligne) insupportable pour la personne visée.

Le discours de haine est une forme de violence verbale.

L'utilisation de rumeurs en ligne à des fins de diffamation fait partie d'un problème plus vaste de désinformation - la diffusion de faussetés dans une intention malveillante. Dans certains cas, les lois sur la diffamation peuvent protéger contre certaines rumeurs, mais il faut pour cela pouvoir intenter des procès et trouver le coupable. Au pire, il y a la propagande ou les campagnes de désinformation, qui sont des tentatives systématiques d'influencer l'opinion par des fabrications, et ces campagnes peuvent être utilisées contre des individus ou des groupes pour des gains politiques ou économiques.

Bien que ces formes de discours nuisibles constituent une menace pour le droit à la liberté d'expression et d'autres droits, elles ne peuvent pas simplement être déclarées illégales. Les gouvernements peuvent camoufler leurs tentatives de suspendre ou même de refuser la liberté d'expression aux citoyens en les faisant passer pour des mesures de lutte contre le harcèlement en ligne. Ce qu'il faut, ce sont des outils pour contrer le mal sans jeter tout le bien que notre capacité accrue à communiquer a fourni. •

LA BOÎTE À OUTILS DU DISCOURS DE HAINE

– Conseils pratiques pour les personnes victimes de harcèlement en ligne

Par Johanna Vehkoo
Johanna Vehkoo est une journaliste et un auteur spécialisé dans la désinformation en ligne.

Que faire quand on devient une cible :

- Rappelez-vous que ce que vous vivez est une forme de violence. Si vous n'êtes pas obligé de lire les commentaires et les messages, ne le faites pas. Lire des pensées violentes dirigées contre soi peut être néfaste.
- Désactivez les notifications sur votre téléphone portable. Si votre téléphone vous alerte chaque fois que quelqu'un vous envoie un message de menace ou se moque de vous sur les médias sociaux, vous devrez réagir au harcèlement au moment où il se produit. Il est préférable de choisir le moment où vous y faites face plutôt que de le laisser vous interrompre tout au long de la journée. Vous garderez ainsi un sentiment de contrôle.
- Bloquez les comptes des trolls mais enregistrez d'abord leurs messages au cas où vous en auriez besoin comme preuve.
- Les captures d'écran sont rapides et faciles, mais essayez de sauvegarder autant de métadonnées que possible. Cela signifie sauvegarder des courriels entiers, des pages Web et des sites Web entiers, des fichiers photo, etc. Documentez ce qui s'est passé, quand et où (nom du site web, adresse url).
- Si le harcèlement est lié à votre travail, parlez-en à votre employeur. Il doit savoir si vous êtes visé(e) en raison de votre travail. Votre employeur a l'obligation de vous aider et de vous protéger.
- Évaluez le niveau de menace. Tous les conseils de cette brochure ne sont pas applicables à tous les cas, car chaque cas de harcèlement en ligne est différent. Vous devez évaluer le type de menace qu'il représente pour vous et agir en conséquence. Il peut être judicieux de demander l'aide d'autres personnes : un expert en sécurité ou un collègue expérimenté, par exemple.

Si le harcèlement est lié à votre travail, parlez-en à votre employeur.

- Y a-t-il une menace de violence physique ? Si c'est le cas, vous pouvez avoir besoin de l'aide des autorités. Il peut être bon de quitter la maison pendant un certain temps et de rester chez un ami.
- Si possible, demandez à une personne de confiance, comme un collègue ou un ami, de parcourir les contenus haineux en votre nom. Votre ami peut également documenter et sauvegarder les menaces et les insultes qui peuvent être utilisées comme preuves dans une affaire pénale, si nécessaire.
- Renseignez-vous sur les lois relatives aux discours de haine dans votre pays. La police peut-elle vous aider dans ce domaine ? Est-il possible de poursuivre les harceleurs en justice ? Si vous êtes employé et que vous êtes visé en raison de votre travail, demandez à votre employeur de vous aider.
- Pour les journalistes, il existe des syndicats et des organisations à but non lucratif qui peuvent être en mesure de vous aider en matière juridique.
- Qui vous cible ? Sont-ils anonymes ou se font-ils appeler par leur propre nom ? Sont-ils membres d'un groupe politique ou d'un parti ? Les trolls et les harceleurs travaillent souvent ensemble. Les comptes peuvent se suivre ou avoir d'autres liens. Vous pouvez essayer de rechercher des messages similaires provenant de différents comptes. S'agit-il de copier-coller ? Est-il possible que la même personne ait créé plusieurs comptes pour vous harceler ? Vous pourrez peut-être obtenir de la plateforme qu'elle supprime les faux comptes.

Que faire si votre ami ou votre collègue est pris pour cible :

- Il est fréquent que les victimes aient l'impression d'être seules dans leur situation. Vous pouvez les aider de plusieurs manières.
- Tout d'abord, il est important de reconnaître que si nous nous exprimions tous contre les abus en ligne, les voix haineuses seraient noyées. De nombreuses personnes n'osent pas défendre leurs amis et collègues de peur de devenir elles-mêmes des cibles. Le plus souvent, vous constaterez que le groupe de harceleurs est assez restreint et qu'ils ne peuvent pas s'en prendre à tous ceux qui défendent leurs victimes. Très souvent, les trolls se dispersent lorsque d'autres manifestent publiquement leur soutien aux personnes visées.
- Montrez votre soutien publiquement, si vous le pouvez. Vous pouvez le faire par exemple en publiant des commentaires encourageants et appréciatifs sur la ligne de temps de la personne ciblée. Vous pouvez également manifester votre soutien en privé, par message privé. Proposez à votre ami ou collègue d'aller boire un café, par exemple.
- Demandez-lui si vous pouvez l'aider à documenter les messages abusifs et haineux. Vous pouvez proposer de surveiller et de modérer les comptes de médias sociaux de votre ami pendant quelques jours. Vous pouvez l'aider à rassembler des preuves pour une plainte pénale.

- Vous pouvez signaler les commentaires abusifs aux plateformes de médias sociaux si vous pensez qu'ils violent les codes de conduite. Documentez et enregistrez les commentaires avant de les signaler, au cas où ils seraient nécessaires à une enquête de police.

- Ne dites pas à votre ami qu'il ne doit pas utiliser les médias sociaux ou l'internet. Le web est un espace public pour nous tous et les personnes harcelées ne devraient pas être obligées de le quitter. Cela n'est peut-être même pas possible, car le travail et la vie sociale de nombreuses personnes dépendent de leur présence en ligne.

- Ne minimisez pas les expériences d'abus de votre ami en disant que c'est seulement en ligne et que cela ne devrait pas avoir tant d'importance. Les abus et la violence verbale en ligne peuvent avoir des conséquences graves, comme des problèmes de santé mentale, la perte de réputation et d'opportunités professionnelles, et la menace de violence physique.

Très souvent, les trolls se dispersent lorsque d'autres personnes manifestent publiquement leur soutien aux personnes visées.

Comment reconnaître les tactiques utilisées par les trolls et les harceleurs :

- Presse négative. Répandre des rumeurs et de fausses informations sur la cible afin de nuire à sa réputation. Il peut également s'agir d'informations exactes utilisées dans un contexte préjudiciable.

- Divulgation de données personnelles. Trouver et diffuser des informations personnelles sur la cible (adresse, numéro de téléphone, date de naissance, noms des membres de la famille, numéros de sécurité sociale, etc.) Ces informations peuvent être utilisées pour harceler la cible en ligne et hors ligne. Elles sont également utilisées pour dénoncer les personnes LGBTIQ+, les exposant ainsi à des attaques en ligne et, dans les pays où la législation est dépassée et ne respecte pas les droits de l'homme, à des poursuites judiciaires. Le doxing est une forme de malinformation, qui consiste à diffuser des informations correctes dans une intention malveillante.

- Plaintes en série. Les trolls peuvent également utiliser les canaux officiels pour vous harceler. Ils peuvent déposer des plaintes et des rapports à votre sujet ou contacter votre employeur. Il s'agit d'une forme courante de harcèlement, en particulier à l'égard des journalistes, mais elle est malheureusement mal reconnue par les institutions que les trolls utilisent pour faire avancer leur cause.

- Appels de trolls. Parfois, les harceleurs et les trolls vous appellent au téléphone. Leur objectif est de provoquer une réaction émotive de votre part. Ils essaient de vous mettre en colère, de vous bouleverser ou de vous effrayer. Ils enregistrent l'appel et le publient en ligne. Par conséquent, si vous soupçonnez que cela se produit, mettez fin à l'appel rapidement et poliment.

- Filmer et diffuser des vidéos. Les harceleurs peuvent se présenter à un événement et vous filmer avec leur téléphone portable. Ils peuvent diffuser la vidéo en direct sur Internet. Il est assez difficile de les en empêcher s'il s'agit d'un événement ouvert et public. Essayez d'obtenir de l'aide auprès des organisateurs de l'événement, ou partez tout simplement.

- « Dogwhistling ». Utiliser un langage codé ou suggestif pour rallier des partisans qui peuvent ensuite attaquer la cible. Ce langage semble normal pour les autres, mais les partisans politiques de l'orateur en comprendront la véritable signification.

- Déformation de l'image. Utilisation de photos pour se moquer, ridiculiser, harceler et abuser de la cible. Également appelé "revenge porn" et "deepfakes".

Conseils de sécurité et de confidentialité :

- Gardez secrets l'adresse de votre domicile et votre numéro de téléphone personnel. Les harceleurs peuvent également rechercher les noms des membres de votre famille, de vos amis, de vos animaux domestiques, de vos passe-temps, etc. Faites une recherche sur Google pour voir si des informations personnelles indésirables sont disponibles en ligne et cherchez à les supprimer, si possible.

- Assurez-vous que vos habitudes de navigation et vos autres communications en ligne sont aussi sûres que possible. Utilisez un VPN, si possible. Un VPN est un programme informatique qui forme un tunnel sécurisé entre votre ordinateur et votre bureau. Il masque votre emplacement réel et vous donne un emplacement virtuel. L'inconvénient des programmes VPN est qu'ils sont généralement payants.

- Une option gratuite consiste à télécharger le navigateur Tor, qui anonymise votre trafic web et protège votre vie privée.

- Pour la messagerie cryptée, Signal est recommandé par les experts en sécurité de l'information.

- Utilisez toujours des mots de passe sûrs et n'utilisez jamais le même mot de passe pour plusieurs comptes ou services. Stockez vos mots de passe dans un programme de gestion des mots de passe adapté à vos besoins. Les gestionnaires de mots de passe peuvent également être utilisés pour créer des mots de passe sécurisés. Utilisez l'authentification à 2 facteurs lorsque cela est possible (sur les comptes de médias sociaux et les e-mails, au moins).

- Passez en revue vos paramètres de compte et de confidentialité sur tous vos actifs de médias sociaux pour voir qui peut voir votre contenu. Vérifiez quelles applications ont accès à vos données et supprimez celles auxquelles vous ne voulez plus donner accès.

- N'oubliez pas qu'il ne suffit pas de le faire une fois et de l'oublier. Prenez l'habitude de faire un "nettoyage de printemps" régulier de vos appareils. Vérifiez vos paramètres de confidentialité sur les comptes de médias sociaux et supprimez les applications que vous n'utilisez plus. Changez vos mots de passe.

- Vous devrez peut-être aussi parler aux membres de votre famille et à vos autres proches du partage des informations qui vous concernent. Demandez-leur de ne pas partager de photos ou d'informations de localisation vous concernant, ou de ne le faire que dans des paramètres fermés sécurisés.

Prendre soin de son bien-être :

- L'abus en ligne peut avoir des effets graves et à long terme si les problèmes de santé ne sont pas traités. Le stress peut devenir chronique et conduire au syndrome de stress post-traumatique (SSPT). Les victimes de harcèlement en ligne peuvent ressentir une grande variété de symptômes, tels que l'insomnie, la fatigue, l'anxiété et des réactions physiques connexes.
- Il est extrêmement important de prendre soin de votre santé mentale et physique lorsque vous avez été victime d'un abus en ligne. Parlez à un professionnel de la santé mentale, si vous le pouvez. Parler à d'autres survivants d'abus en ligne s'est avéré utile pour beaucoup.
- Il peut être judicieux de prendre de la distance par rapport aux plateformes sur lesquelles l'abus a lieu pendant un certain temps. La plupart des attaques se terminent en quelques jours.
- Ne regardez pas votre téléphone avant d'aller vous coucher. La distanciation physique peut également être utile. Envisagez un petit voyage quelque part, un changement de décor.
- N'oubliez pas que tout le monde peut devenir une cible. Ce n'est pas votre faute. Même si les attaques vous semblent personnelles, elles ne portent pas sur vous en tant que personne mais sur ce que vous représentez pour les trolls et les haineux.

Prenez soin de votre santé mentale et physique lorsque vous êtes victime d'abus en ligne.

Rappelez-vous que tout le monde peut devenir une cible. Ce n'est pas votre faute.

LÉGISLATION ET DISCOURS DE HAINE

Par Joy Hyvärinen
Joy Hyvärinen est spécialisée dans la politique et la défense de la liberté d'expression.

Il n'existe pas de définition juridique du discours de haine qui fasse l'unanimité, bien que certains accords internationaux sur les droits de l'homme traitent du discours de haine et des questions connexes. Les pays ont des lois très différentes en ce qui concerne les discours de haine.

Cela peut prêter à confusion et renforce l'importance d'être très clair lorsque l'on aborde les questions de discours de haine et leur législation. De quel type de discours de haine s'agit-il : par exemple, s'agit-il de discrimination raciale, d'hostilité à l'égard d'une personne en raison de son sexe, ou de propagande en faveur de la guerre ? Quelle est la définition utilisée et quel est l'objectif de la législation ?

La législation est un élément important de la protection de la liberté d'expression et des autres droits de l'homme qui sont affectés par les discours de haine. En même temps, il est important de prendre en compte les potentiels abus des lois sur le discours de haine. Les gouvernements abusent souvent de ces lois pour faire taire les opposants politiques et restreindre la liberté d'expression.

L'incapacité de nombreux gouvernements à agir efficacement contre le discours de haine, combinée au risque d'abus des lois sur le discours de haine pour supprimer les critiques légitimes et le débat politique, constitue un défi pour la conception de la législation.

Il est extrêmement important que la législation visant à lutter contre les discours de haine soit clairement définie et réponde aux critères internationaux en matière de droits de l'homme. Le droit international autorise l'expression de propos offensants et choquants, mais il y a des limites. Cependant, en vertu du droit international des droits de l'homme, les restrictions à la liberté d'expression, y compris celles qui visent à limiter les discours de haine, doivent répondre à des critères stricts, tels que le fait d'être fondées sur la loi, d'avoir un objectif légitime et d'être nécessaires et proportionnées.

Les discours de haine en ligne sont extrêmement problématiques. Il peuvent se propager très rapidement et à très grande échelle, causant de grands dommages. Dans ce contexte, le rôle des États est

souvent éclipsé par celui des grandes plateformes en ligne telles que Facebook, Tiktok et Google.

Dans une large mesure, les conditions générales de ces multinationales définissent les limites de la liberté d'expression en ligne, bien que de nombreux États créent de nouvelles lois visant à réglementer les activités en ligne. L'énorme quantité de contenu que les utilisateurs partagent en ligne et la nature des plateformes en ligne créent de nouveaux défis pour la réglementation. Les systèmes utilisés par les plateformes pour modérer le contenu partagé par les utilisateurs, l'incapacité des plateformes à faire respecter leurs propres règles contre les discours haineux et le manque de transparence lorsqu'il s'agit de réglementer les activités en ligne et le manque de transparence quant à la manière dont les plateformes mettent en œuvre les décisions relatives à la suppression ou à l'autorisation de contenus ajoutent aux problèmes.

Les plateformes utilisent des systèmes automatisés (algorithmes) pour modérer le contenu en ligne, mais ceux-ci font souvent des erreurs. Les modérateurs humains ont un rôle beaucoup plus limité. Les systèmes de modération automatisés ne parviennent souvent pas à identifier les discours haineux ou suppriment par erreur le contenu inoffensif qu'un utilisateur a partagé. Les plateformes en ligne ont leurs propres règles pour les utilisateurs, mais ces règles sont souvent peu claires, La mise en œuvre est incohérente et il peut être très difficile, voire impossible, pour un utilisateur de faire corriger les erreurs de modération.

Ces problèmes signifient que si la législation visant à lutter contre les discours de haine en ligne n'est pas conçue avec soin, elle pourrait conduire à une suppression excessive des contenus partagés par les utilisateurs. Les plateformes en ligne peuvent pécher par excès de prudence et supprimer des contenus en cas de doute, car elles veulent éviter le risque de conséquences juridiques, par exemple des amendes, pour avoir autorisé le partage de ce contenu sur la plateforme. Cela pourrait limiter considérablement la liberté d'expression en ligne.

Une législation nouvelle et améliorée est une partie de la réponse à la lutte contre le discours de haine. Cependant, dans certaines situations, une mise en œuvre plus efficace des lois existantes peut être plus importante. Cela peut s'avérer beaucoup plus difficile que de rédiger de nouvelles lois, car cela nécessitera probablement plus de fonds et de ressources en sensibilisant les policiers et les procureurs sur ces questions, afin de s'assurer que les lois existantes sont appliquées efficacement. ●

LE DISCOURS DE HAINE ET L'INDE : UN APERÇU

Par Shashank Mane

Shashank Mane est un écrivain et poète d'origine indienne vivant en Finlande.

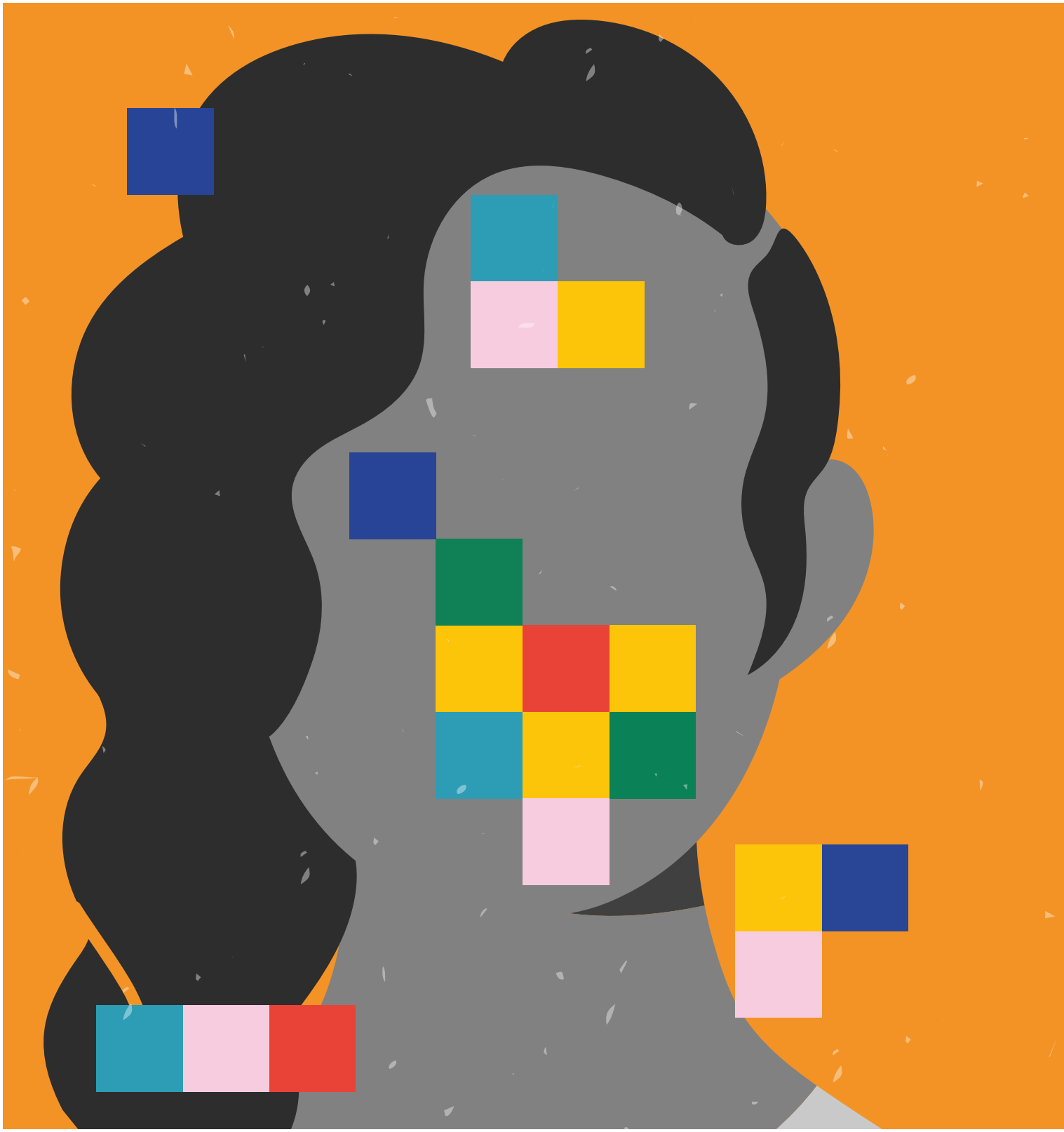

Les qualités qui avaient valu à l'Inde ce titre éminent sont aujourd'hui plus que jamais menacées.

Avec des centaines de langues, de multiples religions et plus d'un milliard d'habitants, l'Inde a longtemps été considérée comme la plus grande démocratie du monde.

Cependant, un grand changement s'est produit au cours des dernières années et l'Inde pourrait ne plus résister à l'épreuve de ce qui constitue une véritable démocratie libre et fonctionnelle. Les qualités qui avaient valu à l'Inde ce titre prestigieux sont aujourd'hui plus que jamais menacées. Les discours de haine ainsi que la violence religieuse et de caste ont longtemps joué un rôle dans l'histoire de l'Inde.

L'Inde est l'un des marchés numériques dont la croissance est la plus rapide au monde. Avec ses 300 millions d'internautes, elle n'est dépassée que par la Chine et les États-Unis. L'engouement pour les nouveaux médias est évident, comme en témoigne l'engouement pour les sites de réseaux sociaux tels que Facebook, YouTube et Twitter, ainsi que pour le service de micro-messagerie WhatsApp. Au milieu de la croissance des nouveaux médias pour les agendas multiples du développement, de la gouvernance, des loisirs et de la politique, une pratique malveillante a attiré l'attention du public - le langage invectivant et les échanges abusifs croissants sur les plateformes de médias sociaux.

Facebook a reçu un total de 35 560 demandes de la part des forces de l'ordre en Inde au cours du premier semestre de 2020, et il a satisfait à près de 50 % de ces demandes, selon le propre rapport de l'entreprise. La société de médias sociaux a déclaré que la prévalence des discours de haine était de 0,10 % - 0,11 % sur la plateforme, soit 10 à 11 vues de discours de haine pour 10 000 vues de contenu.

En Inde, les discours haineux ne se limitent pas aux seules minorités spécifiques, mais visent également les femmes et les populations minoritaires plus faibles. Depuis la prise de pouvoir progressive du BJP et l'élection de Narendra Modi en 2014, l'Inde est devenue un champ de bataille contre la liberté d'expression et a vu la violence contre les groupes minoritaires augmenter. La suppression du journalisme a également augmenté et le harcèlement des journalistes, y compris les lynchages et les meurtres, sont maintenant plus courants que jamais.

Pendant la pandémie de coronavirus, les discours de haine à l'encontre des musulmans ont augmenté sur diverses plateformes.

Pendant la pandémie de coronavirus, les discours haineux à l'encontre des musulmans se sont multipliés sur diverses plateformes, dont Facebook, Twitter et WhatsApp. Selon l'auteur d'un rapport intitulé The Contagion of Hate (par la journaliste Laxmi Murty), une grande partie du contenu ciblant les musulmans est présentée dans un faux contexte par le biais d'une déformation ou d'une modification des images et des discours existants pour présenter de la propagande. La création de faux contenus pour promouvoir les discours de haine est courante. Le rapport indique que les plateformes de médias sociaux n'ont pas fait grand-chose pour freiner la propagation rapide des discours haineux ou de la désinformation ciblant les musulmans et les autres minorités religieuses. La prolifération des discours de haine à l'encontre des musulmans a conduit à des incidents d'agression, d'incendie criminel et de violence dans différentes parties du pays.

Les discours haineux à l'encontre des musulmans les ont également dépeints, à tort, comme des propagateurs du coronavirus. Les médias indiens, en particulier, ont joué un rôle important dans la diffusion de fausses nouvelles sur les musulmans et dans l'émergence d'un sentiment anti-musulman, sans que les organismes professionnels de réglementation des médias ou le gouvernement ne réagissent. Enfin, le rapport indique que la riposte aux discours de haine doit prendre plusieurs formes. Outre un cadre juridique rigoureux criminalisant les discours de haine, le gouvernement peut également interdire des contenus, utiliser des mécanismes de signalement et encourager les citoyens à signaler et à signaler les discours de haine et les «fake news».

En Inde, certaines lois visent à prévenir la discorde entre les nombreuses communautés ethniques et religieuses. Ces lois ont été promulguées en Inde pour permettre aux citoyens de demander des sanctions contre toute personne faisant preuve de manque de respect «pour des raisons de religion de naissance, de résidence, de langue, de caste ou de communauté, ou pour tout autre motif». L'absence de définition légale du discours de haine dans le droit indien, et le langage vague utilisé dans les dispositions du droit pénal interdisant la propagation de la haine, les laissent ouvertes à une utilisation abusive et à des excès. ●

DISCOURS DE HAINE EN L'AMÉRIQUE LATINE : UN APERÇU

Par Auli Leskinen

Auli Leskinen est un journaliste et un auteur spécialisé dans la recherche et les médias en Amérique latine.

Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Cepal), en 2020, la population de l'Amérique latine et des Caraibes était estimée à plus de 652 millions d'habitants. En 2020, en moyenne, les opérateurs ont signalé une augmentation de 25 % du trafic de données mobiles pendant le verrouillage du Covid-19. Fin 2020, près de 360 millions de personnes dans la région, soit 57 % de la population, étaient connectées à l'internet mobile.

Étant donné que les pays d'Amérique latine sont traditionnellement des sociétés de classe, caractérisées par la ségrégation sociale, l'inégalité, le racisme ethnique, la polarisation politique et la représentation misogyne des femmes fondée sur le pouvoir masculin, et en raison de la longue tradition de colonisation et des structures autoritaires dans les sociétés, il est compréhensible que le problème des discours de haine sur les médias sociaux soit lié à ces structures et les incarne dans les pays d'Amérique latine.

Le racisme ethnique a toujours été courant, notamment dans la région andine, en Amérique centrale et au Mexique. Par exemple, au Guatemala, les discours de haine, les insultes et la création de stéréotypes à l'encontre des peuples indigènes et des femmes s'accompagnent souvent d'actes de violence et de crimes haineux qui se terminent parfois en bain de sang. En Amérique latine, les médias sociaux et les discours de haine peuvent parfois devenir cruciaux dans la prise de décision politique des citoyens. Au Brésil, le triomphe du président Jair Bolsonaro en 2018 a été attribué par les analystes à la diffusion de messages haineux sur Whatsapp. Pendant la campagne de Bolsonaro, de fausses informations sur les lieux de vote et de fausses instructions sur la façon de voter pour des candidats spécifiques ont également été diffusées de manière délibérée sur les médias sociaux.

Au Salvador, le président Nayib Bukele a lancé une campagne populiste de licenciement d'agents publics via Twitter au cours de sa première année de mandat, en 2019. Il a utilisé des réunions de célébrités sur Instagram Live pour discuter de son programme politique.

Les multiples lacunes en matière d'accès à l'internet en Amérique latine sont liées au sexe, à l'origine ethnique et au statut socio-économique.

Les médias sociaux et les discours de haine peuvent parfois jouer un rôle crucial dans la prise de décision politique des citoyens.

L'atmosphère politiquement tendue dans la région est susceptible d'accroître le recours aux discours de haine pour tenter de résoudre les tensions par la violence. En Amérique latine, la fin de l'année 2019 a été exceptionnellement violente sur le plan politique. La situation des droits humains s'est détériorée dans plusieurs pays. La vague de manifestations de masse en Amérique du Sud au Chili, en Colombie et en Bolivie a été la plus importante dans la région depuis la guerre froide. Ces dernières années, plusieurs pays d'Amérique latine ont cherché à restreindre l'utilisation des discours de haine par des actions législatives, mais les lois ont progressé lentement.

Les promulgations ont souvent été trop lentes ou ont été suspendues, et il y a eu un manque de clarté dans la définition de la notion de discours de haine, ce qui a conduit à un manque de transparence du concept de discours de haine, età un sentiment d'impunité. La législation a également été mise au service de la censure, par exemple la loi vénézuélienne contre les discours de haine et la loi nicaraguayenne contre le terrorisme. En 2020, le Venezuela a brandi une puissante loi sur la haine pour réduire au silence les derniers opposants du président Nicolas Maduro. La loi vénézuélienne est devenue un outil clé pour Maduro afin de réprimer la dissidence, en particulier en ligne.

D'un autre côté, il peut arriver que les médias sociaux puissent sauver des vies et dénoncer la violence. En Amérique latine, les multiples lacunes en matière d'accès à Internet sont liées au sexe, à l'origine ethnique et au statut socio-économique. Cela a un impact sur l'accès aux canaux numériques d'assistance dans les cas de violence domestique et sur le manque d'accès aux soins et aux informations en matière de santé sexuelle et reproductive. En 2020, ces difficultés ont été exacerbées par la mise en œuvre de mesures de mobilité restreinte et de confinement dans la région.

Si les réponses des gouvernements ont été insuffisantes, les activistes et les organisations de la société civile ont pris la responsabilité d'informer et d'aider les victimes de violence. Ces organisations ont subi les effets de l'augmentation de la violence sexiste sur les plateformes numériques. Elles ont été la cible d'attaques telles que le hameçonnage, l'exposition de données personnelles, et des menaces directes ont été proférées à l'encontre de dirigeants publics, de défenseurs des droits des femmes et de groupes LGBTIQ+. ●

LE DISCOURS DE HAINE ET L'EUROPE : UN APERÇU

Par Reeta Pöyhtäri

Reeta Pöyhtäri (PhD) est une chercheuse en médias qui étudie la liberté d'expression, les discours de haine et le harcèlement en ligne dans l'environnement des médias numériques.

Le discours de haine, qu'il se produise en ligne ou hors ligne, a été défini comme une préoccupation majeure à la fois par le Conseil de l'Europe (COE, 47 États membres) et par l'Union européenne (UE, 27 États membres en 2021). En Europe, le discours de haine est perçu comme mettant en danger la cohésion des sociétés démocratiques, la protection des droits de l'homme et l'état de droit, et augmentant le risque de troubles sociaux et de violence.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a défini le discours de haine en 1997, dans sa recommandation R 97 (20), comme "couvrant toutes les formes d'expression qui propagent, incitent, promeuvent ou justifient la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou d'autres formes de haine fondées sur l'intolérance, y compris l'intolérance exprimée par le nationalisme agressif et l'ethnocentrisme, la discrimination et l'hostilité à l'égard des minorités, des migrants et des personnes d'origine immigrée". Cette définition a été largement citée au niveau international, mais la législation nationale concernant le discours de haine en Europe varie. Malgré les inquiétudes suscitées par le discours de haine, la protection de la liberté d'expression est forte en Europe et les condamnations pour discours de haine illégaux sont en général rares. Le discours de haine est un problème persistant en Europe, qui vise en particulier les minorités migrantes, raciales, ethniques et religieuses. La "crise des réfugiés" européenne de 2015 a provoqué un pic des discours de haine à l'encontre des demandeurs d'asile, touchant également d'autres populations migrantes résidant déjà en Europe. Les attentats terroristes islamistes perpétrés dans plusieurs pays européens à partir de 2004 ont incité à la haine envers les populations musulmanes en général, ajoutant au débat politique sur l'échec de l'intégration et le multiculturalisme. Ce débat politique a été alimenté notamment par de nombreux leaders populistes et nationalistes en Europe, qui appellent à des politiques migratoires restrictives. En outre, certains pays européens ont connu une montée de l'antisémitisme et des mouvements d'extrême droite.

Un problème croissant est la misogynie en ligne, qui cible surtout les femmes dans la politique, le journalisme, la recherche et d'autres postes publics, mais aussi les femmes en général. Les minorités sexuelles et de genre font également l'objet d'attaques sévères en ligne. Les discours haineux et le harcèlement en ligne sont de plus en plus utilisés pour attaquer les personnes occupant des positions (supposées) puissantes, dans le but de saper leur légitimité, d'entraver leur travail ou de les réduire au silence.

Dans les pays nordiques, considérés comme des refuges de la démocratie, des policiers, des juges, d'autres fonctionnaires, des politiciens, des journalistes et des activistes de la société civile, par exemple, ont signalé une augmentation du harcèlement en ligne, y compris le doxxing et le dogwhistle. Cela a conduit à des enquêtes sur la nécessité d'une nouvelle législation pour sauvegarder certaines des principales fonctions des démocraties. La pandémie de Covid-19 n'a pas seulement apporté le virus, mais a également créé une infodémie, qui a rendu visible le mécontentement et la méfiance de certaines parties de la population à l'égard de la gouvernance et de l'information officielles, ainsi que les tendances à utiliser la désinformation, la mésinformation et la malinformation, y compris les discours haineux et les théories du complot, pour confondre le public et essayer de faire taire ceux qui sont au pouvoir.

Plusieurs chartes et recommandations définissent les normes en matière de droits de l'homme et fournissent aux États membres du Conseil de l'Europe des lignes directrices pour lutter contre les discours de haine et soutenir les victimes. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle l'application de la Convention européenne des droits de l'homme, y compris les questions relatives à la liberté d'expression et aux discours de haine. En outre, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) surveille et rend compte des questions de racisme, de xénophobie, d'intolérance et de discrimination, et a publié des recommandations sur la lutte contre le discours de haine. Le Conseil de l'Europe a également soutenu la campagne en ligne "Non aux discours de haine", qui mobilise les jeunes et la société civile pour promouvoir les droits de l'homme et lutter contre les discours de haine. De nombreuses organisations internationales et nationales de la société civile et d'autres acteurs s'efforcent de réduire les effets néfastes des discours de haine.

Au sein de l'UE, des mesures spécifiques ont été prises pour lutter contre les discours de haine en ligne. L'UE compte 514 millions d'habitants et 90 % des ménages ont accès à l'internet, et avec 75% des individus ayant accès à internet sur des appareils mobiles en 2019, forment un groupe important d'utilisateurs d'internet.

En 2016, un code de conduite européen sur la lutte contre les discours de haine illégaux en ligne a été signé par la Commission européenne (CE) et quatre grandes entreprises (Facebook, Microsoft, Twitter et YouTube), afin de répondre à la prolifération des discours de haine racistes et xénophobes en ligne. Par la suite, d'autres géants de l'internet ont rejoint le code, leur donnant la responsabilité de retirer de leurs plateformes les contenus illégaux signalés. Lors du dernier exercice de contrôle, fin 2019, 90 % des contenus signalés ont été évalués par les plateformes dans les 24 heures et 71 % des contenus considérés comme des discours de haine illégaux ont été supprimés (en comparaison, 40 % et 28 % en 2016).

Les responsabilités des entreprises en matière de contenu illégal ainsi qu'une plus grande transparence quant à leurs actions envers les utilisateurs sont examinées dans deux initiatives législatives majeures de la Commission Européenne à partir de 2020, la loi sur les services numériques (DSA) et la loi sur les marchés numériques (DMA). Ces deux initiatives visent à créer des espaces en ligne plus sûrs et à protéger les droits fondamentaux de tous les utilisateurs. Pourtant, la législation seule ne résoudra jamais la question des discours de haine, mais une large coalition d'acteurs et d'autres mesures douces sont cruciales. ●

LES DISCOURS DE HAINE ET LES POPULATIONS AUTOCHTONES SÁMI

Par Pirita Näkkäläjärvi
Pirita Näkkäläjärvi est spécialisée dans la défense des droits des Samis et des autochtones.

La liberté d'expression des peuples autochtones et les discours de haine à leur égard n'ont pas été largement étudié. La littérature académique sur les droits des peuples autochtones s'est naturellement concentrée sur l'autodétermination et les droits fonciers : l'autodétermination est une priorité pour tous les peuples autochtones, et les droits fonciers sont essentiels pour l'avenir des peuples autochtones en tant que personnes distinctes.

La liberté d'expression est étroitement liée à l'autodétermination. Un récent changement de paradigme dans le droit international signifie que les peuples indigènes sont désormais reconnus comme des peuples ayant des droits, tels que le droit à l'autodétermination. Cela signifie que les peuples autochtones doivent être traités sur un pied d'égalité avec les peuples qui se sont organisés en États. Les peuples indigènes devraient également avoir le même droit de jouir de la liberté d'expression et d'une vie agréable sans avoir à souffrir de discours haineux.

Les Samis sont un peuple autochtone de l'Arctique divisé en quatre pays par les frontières de la Finlande, de la Suède, de la Norvège et de la Russie. En Finlande, il n'y a que 10 000 Samis. Officiellement, la constitution finlandaise accorde aux Samis la liberté d'expression. Cependant, les discours de haine constituent une menace pour la liberté d'expression des Samis en Finlande. Une enquête menée en 2016 par le ministère de la Justice a conclu que les Samis sont confrontés à des discours de haine et à du harcèlement dans les lieux publics en Finlande, le plus souvent en ligne. Les formes les plus courantes sont les commentaires négatifs constants, les insultes verbales, le harcèlement ou l'humiliation, les injures, la réduction au silence ou la restriction de la participation sociétale.

Une petite minorité ethnique et un peuple autochtone comme les Samis ont besoin d'alliés. La liste suivante, basée sur mon mémoire de MSc de la London School of Economics de 2017 sur les menaces à la liberté d'expression du peuple autochtone sami en Finlande, est conçue pour aider à identifier les discours de haine contre les Samis, et pour être un allié en ligne.

Une petite minorité ethnique et un peuple indigène comme les Sami ont besoin d'alliés

✔ Le silence :

Les Samis sont victimes de tentatives de réduction au silence, notamment en ligne. Le silence est explicite, politiquement motivé et se manifeste sous la forme de discours de haine, de harcèlement et même de menaces de mort de la part de la population majoritaire. Le discours de haine est la nouvelle norme : rabaisser, ridiculiser, discréditer, diffamer. Cela crée un climat de discussion agressif et hostile envers les Samis. Les femmes samies souffrent de manière disproportionnée des discours de haine.

✔ Subordination :

Les Samis sont représentés comme des personnes inférieures et des participants à la vie publique moins égaux et plus faibles que la majorité de la population. La subordination se fait souvent par le biais de stéréotypes, notamment dans les sketchs comiques télévisés, les médias et le tourisme. Les stéréotypes sur les Samis trouvent leur origine dans le racisme. Ils dépeignent les Samis comme primitifs, sales, querelleurs, enfantins et toujours en train de boire. Les stéréotypes diffusés par les médias et les divertissements ne sont pas un amusement inoffensif. Ils montrent aux minorités leur “place” dans la société et cimentent des relations de pouvoir asymétriques.

✔ Délégitimation :

Les Samis voient leurs paroles dépréciées, quels que soient leurs mérites en tant qu’idées. On tente de saper la crédibilité des Samis en tant qu’individus, et au niveau de l’organe représentatif officiel qu’est le Parlement sami. Les Samis sont accusés de partialité en raison de leur appartenance ethnique. Les Samis politiquement actifs sont stigmatisés. Les Samis sont tenus d’être unanimes, comme un parti. La délégitimation prive les Samis du droit de s’exprimer et d’être des experts de leur propre culture. Elle conduit également les Samis à être pris moins au sérieux dans l’arène publique et soulage la culture dominante du fardeau d’écouter une culture jugée moins légitime.

✔ Désinformation :

En dépit de l’excellente réputation du système scolaire finlandais, il y a peu de connaissances sur les Samis dans la société. Cependant, la désinformation sur l’histoire des Samis est abondante. Elle s’appuie sur une rhétorique populiste et d’extrême droite. Elle dépeint les Samis éleveurs de rennes comme des immigrants et des élites qui discriminent les autres groupes minoritaires samis (également imaginaires) et les excluent de la politique. La désinformation sur les Samis est une force puissante dans la société finlandaise. Elle s’appuie sur des idées préconçues existantes, et délibérément construites par la population dominante du nord pour miner les Samis sur le plan politique.

✔ L’épistémicide :

Les sociétés coloniales ont efficacement détruit les modes de connaissance indigènes, ce qui s’est également produit en Finlande, caractérisée par le colonialisme de peuplement. La société finlandaise est construite sur la vision du monde finlandaise, et les Samis sont invisibles dans les structures de la société, de l’éducation aux soins de santé. Cependant, la vision du monde des Samis a survécu et est aujourd’hui plus visible que jamais, notamment en ligne. Le manque de connaissances et de compréhension des Samis peut provoquer la colère de la population majoritaire et l’empêcher d’apprécier les préoccupations des Samis. Les différences fondamentales entre les différentes civilisations entraînent des problèmes de communication qui peuvent dégénérer en tensions et en discours de haine. ●

www.suomenpen.fi
www.pen-international.org

pen
FINLAND

PEN Finlandais
PEN International – Comité des Écrivains pour la Paix

www.suomenpen.fi
www.pen-international.org